



ESI BORDEAUX ESI POITIERS ESI LIMOGES ESI TOULOUSE

COMPTE-RENDU CHS-CT SPECIAL DISI SUD-OUEST 09 DECEMBRE 2020

Ordre du jour :

I - Validation du PV du CHSCT du 15/10/2020

II - Point sur la situation sanitaire avec un rappel des options prises.

III – Point sur le télétravail à la DISI Sud-Ouest

- Matériels mis à disposition
- Organisation du télétravail à la DISI Sud-Ouest + FAQ
- Suivi des équipes travaillant à distance

IV – Point sur les GT nationaux Assistance et Exploitation

V – Organisation de l'assistance de proximité et charge de travail

VI - Questions diverses à la demande des représentants du personnel

- La mission éditique à Poitiers
- Point sur le recrutement des contractuels
- Retour suite aux RETEX

Délégation FO Marie Marthe SUREAU Titulaire Maryline SOUCHARD suppléante

Philippe LEFORT (ESI limoges expert) Laetitia LLOPIS (ESI Toulouse expert)

Reunion organisée en présentiel dans les ESI et via GoToMeeting .

Nous avons déploré la médiocrité du son et de nombreux problème de connexion qui ont rendu difficile le suivi de cette instance.

I - Validation du PV du CHSCT du 15/10/2020

coquille page7 - validation PV à l'unanimité

II - Point sur la situation sanitaire avec un rappel des options prises



Intervention du médecin de prévention, Docteur Catherine Demette, accompagnée de l'infirmière

Question : quel est le protocole exact pour désinfecter le bureau d'un agent en cas de confirmation d'infection par le Covid ?

Le médecin de prévention (MP) contacte la Direction qui fait appel à un organisme spécialisé dans le nettoyage et la désinfection. L'opération doit être réalisée dans les 48 h qui suivent la dernière présence de l'agent à son bureau ; au-delà, c'est inutile.

La DISI doit contacter rapidement le médecin de prévention à chaque cas.

Rappel du protocole COVID lors de cas suspects : déclaré covid

Le médecin de prévention n'est pas averti directement. C'est la DISI qui transmet les noms et coordonnées téléphonique de l'agent, qui aura averti sa hiérarchie, au MP.

A partir du test PCR, 2 cas de figure :

- cas asymptomatique : quelles personnes rencontrées ?

- cas symptomatique : le MP conseille à l'agent d'appeler le médecin généraliste ;

L'agent est isolé, soit dans un bureau, soit reste chez lui.

Le MP demande à l'agent sa dernière présence au travail et la liste des agents avec qui il a été en contact afin de prévenir l'Agence Régionale de Santé ARS ou la CPAM qui les contactera par la suite.

Le MP ne prend contact avec l'agent que par téléphone.

Le retour au bureau fait suite à une notification provenant du médecin traitant de l'agent. Le protocole est mis en place : préconisation du port d'un masque chirurgical (changé toutes les 4 heures) pendant 7 jours minimum.

Isolement des agents en Télétravail :

Des agents en télétravail sollicitent directement le MP, qui peut autoriser une alternance de jours TT et présentiel dans un bureau isolé (1 ou 2 jours au besoin, mais pas de retour complet à cause des risques de contamination si utilisation des transports en commun). Ce sont des agents qui ne sont pas très bien sur le plan psychologique ou se sentent isolés en télétravail.

Force Ouvrière remercie le médecin de prévention pour sa réactivité concernant les agents à pathologie sensible.

Le président, indique que la Direction essaye de maîtriser les circuits d'information depuis le début de la pandémie, et traite toute demande dans les 5 jours, avec suivi des aménagements pour certains cas.

L'Assistante sociale précise qu'elle a été contactée directement par les agents qui se sentent isolés et plutôt non habitués au télétravail ou inquiets. Dans le cas de problème sanitaire, elle les adresse au MP.

La DISI demande si l'AS et le MP propose la cellule de soutien et d'Assistance psychologique téléphonique, mises en place en 2019 ? Aucun retour sur ces propositions de la part des agents.

La question concernant de l'organisation de la vaccination COVID sur le site professionnel a été posée à l'administration

Le MP coordonnateur national a envoyé une note de sollicitation pour la vaccination dans le cadre du travail ; mais aucun calendrier précis à ce jour : en attente de directive. Au conditionnel, les MP pourraient être sollicités pour procéder à cette vaccination, avec priorité aux personnes vulnérables.

Sur le plan matériel : conservation dans des chambres froides (-20° à -70°), délai de conservation.

Il n'y a pas d'obligation de se faire vacciner, même pour les personnes sensibles. C'est laissé au choix de chacun. Le Président n'a aucune consigne de la part du Secrétariat Général. Le plan de vaccination se fera sur un même établissement.

Les Visites médicales annuelles et quinquénales sont suspendues depuis mars 2020: priorité à l'urgence sanitaire due au COVID19.

Le MP a toujours assuré les visites annuelles, mais déplore le non-retour du planning complété par la Direction, suite à proposition auprès des agents. Beaucoup d'absentéismes et de non-présentation des agents qui avaient un rendez-vous, cela depuis 2019.

Cela entraîne une désorganisation pour le service médical, surtout pendant la période estivale, une perte de temps pour le médecin de prévention et... pour les autres agents. Le président rappelle que si les agents ne peuvent pas se présenter ils doivent prévenir.

Les visites médicales avaient reprises depuis septembre 2020 jusqu'au second confinement, début novembre : arrêt suite à la Directive nationale.

Dans le département de la Vienne, le MP déplore la trop grande couverture de territoires à visiter, et le manque de temps.

III – Point sur le télétravail à la DISI Sud-Ouest



La DISI a fourni un tableau récapitulatif de la répartition des portables (cf 3-Situation des portables DISI Sud Ouest .pdf) selon les différentes vagues et selon les ESI. Ce document ne tient pas compte des Tiny. L'objectif des 40% d'agents en télétravail est atteint.

La DISI a en sa possession une réserve stratégique de portables (dépannages). Cette dernière concerne toutes les directions. Ces portables n'ont pas vocation à être distribués.

L'attribution de PC peut être pour une seule personne (surtout pour les agents en TT pour raison médicale) ; ou partagé en binôme avec alternance 1 semaine sur 2 en TT / présentiel.

- Organisation du télétravail à la DISI Sud-Ouest + FAQ

En complément du protocole national, une "foire aux questions" est disponible sur le site de la DISI Sud-Ouest.

La FAQ donne les recommandations des modalités de télétravail ainsi que les missions non télétravaillables.

La FAQ ne mentionne pas les agents en équipe : demande de rajouter un paragraphe pour rappel.

Pour les agents en présentiel, l'amplitude des horaires d'arrivée et de départ a été élargie afin d'éviter les problèmes de forte affluence dans les transports en commun.

Les agents doivent prendre leurs jours de repos pour compenser le changement de mode de travail.

La DISI à signalé qu'il n'y avait plus de refus de télétravail par manque de matériel.

Actuellement, le télétravail est dans une forme spéciale. Le dispositif est normalement maintenu jusqu'à la fin du 1er semestre. Le retour des agents en présentiel sera progressif. Les heures supplémentaires doivent rester une exception (à la demande du chef de service). Les droits aux congés restent inchangés.

Un point a été fait sur le suivi du travail à distance pour chaque Etablissement :

- DISI : A part une personne, tout le monde est joignable. L'utilisation d'outils collaboratifs est encouragée. Elle demande un contact hebdomadaire des agents de la part de la hiérarchie. Les réunions doivent être régulières, mais pas trop nombreuses.

- ESI : Les consignes précédentes sont suivies. Des réunions hebdomadaires sont réalisées en présentiel ou en audio. Les agents sont contactés hebdomadairement par leurs responsables. Les matériels de télétravail sont individuels sauf pour quelques agents du Siège (l'échange se fait en présentiel à la DISI).

FO demande l'attribution d'un deuxième écran pour les agents en télétravail car certaines tâches sont difficiles à réaliser avec un seul écran. Les exigences et les objectifs demandés aux agents ne prennent pas forcément en compte les contraintes du télétravail.

Il est fait remarqué par les syndicats que les agents en présentiel sont plus sollicités du fait de la proximité des agents avec leur hiérarchie.

Le DISI demande aux chefs de service d'être vigilants sur la répartition de la charge de travail et de tenir compte des conditions de télétravail .

Il est déploré que les agents des services d'assistance technique (CID) tentent de faire le maximum de travail préparatoire sur les PC. Le Président riposte que même s'il y a une période de forte activité, les agents doivent déposer des congés pour anticiper les problèmes de santé (RPS), même dans une situation exceptionnelle. Poser des jours de congés est une bonne gestion du temps de travail.

Rappel : dépôt des demandes : 1 semaine minimum avant les congés longs, et attendre la validation par le chef de secteur.

Le seuil des jours de CET est passé à 20 jours pour le dépôt 2020.

Un représentant syndical relève un problème de configuration des PC Bastion pour l'exploitation.

Le DISI indique que le problème est en cours de résolution. Les opérations de déploiement de ces PC va commencer rapidement.

Un point a été fait sur les demandes de retour en présentiel de certains agents. Ces demandes sont très ponctuelles. Les agents demandent une diminution des nombres de jours. Le retour partiel se fait d'un commun accord. Le retour partiel en présentiel des personnes fragiles se fait avec l'accord du médecin de prévention.

Concernant les horaires du télétravail, ceux ci sont indiqués dans les mails envoyés aux agents lors de la mise en place du télétravail. Les heures ouvrables doivent être respectées (communes avec les collègues en présentiel). Le droit à la déconnexion est confirmé par la DISI.

- Suivi des équipes travaillant à distance

Les agents seront dotés de téléphones portable professionnel pour les services d'Exploitation et d'Assistance téléphonique.

O.S. : Pourquoi d'autres services n'ont pas de téléphone professionnel ?

DISI : Peu d'appels venant de l'extéieur(ex : développement). Il faut utiliser le renvoi d'appel du téléphone fixe professionnel sur le téléphone cellulaire personnel de l'agent en TT.

OS : mais tous les téléphones pro ne sont pas compatibles pour le renvoi d'appel

ESI 31: difficulté du renvoi d'appel : problème avec l'autocom. Les agents de l'AT ont des téléphones portables professionnels.

IV – Point sur les GT nationaux Assistance et Exploitation

GT SIL et CID :

- Le recensement des tâches télétravaillables est en cours.

- Des procédures réglementaires et techniques doivent être réalisées (matériel, quotité de télétravail, sécurisation des opérations). Seules les missions nécessitant une présence physique (Soclagés) ne sont actuellement pas télétravaillables.

AT téléphonique : En attente d'une décision formelle du SG sur la possibilité de télétravailler (mise à disposition de smartphones).

La DISI précise que le TT peut se faire pour les formuels, et l'AT. En test, l'AT Toscane (ESI87) : attente de feu vert pour déploiement.



FO a demandé des précisions sur le TT dans les services d'exploitation.

Le président nous répond que la DG s'interroge sur la manière de faire du TT dans les services d'exploitation en dehors du PCA et dans un environnement sécurisé. A terme chaque agent susceptible de télétravailler sera doté d'un ordinateur portable, Bastion pour les services de l'exploitation. De ce fait il n'y aura plus de poste dédiés aux astreintes. L'agent partira avec son propre poste de travail pour effectuer son astreinte. Il rappelle qu'il ne faut pas oublier le volet sécurité et que la DGFIP a déjà subit de nombreuses attaques virales.

Tests pour les autres métiers : GT en cours. Orientation de tâches télétravaillables de 1 à 3 jours.

Attente de retour de cadrage par la Centrale.

V – Organisation de l'assistance de proximité et charge de travail

Des questions ont été posées concernant la charge de travail des CID

Le président a rappelé que les priorités étaient l'installation des portables en VPN 15 ou nomade ainsi que les déménagements de services et les mise en place de Maison France Services. Tous les autres chantiers sont devenus non prioritaires, les remplacements des MMA sont repoussés.

Le président insiste sur le fait que les agents doivent se protéger en travaillant avec des outils normés tel Concursive Alim et Asset et ne doivent pas répondre aux sollicitations des services, ils interviennent par rapport à des plannings. Il existe un process concernant la livraison des portables en VPN 15. La CID ne doit pas jouer l'arbitre entre l'agent et sa hiérarchie.

Deux type de chantier à venir

-Chantier MMA débuté en 2019 et qui aurait du être terminé mi 2020.

-Chantier TOIP le poste téléphonique sera copulé avec l'ordinateur, il y a 3 ans pour effectuer cette opération

VI - Questions diverses à la demande des représentants du personnel

- La mission éditique à Poitiers

Budget de 500 000 euros pour l'installation des nouvelles machines d'impression. Les travaux sont en cours.

L'ESI Poitiers ne participe pas à la campagne DPR 2021

Au 1/09/2022 il y aura fermeture de l'atelier éditique de Limoges

Lors de la dépose des cloisons de l'atelier de Poitiers, il a été détecté de l'amiante dans la colle des anciens revêtements de sol.

Une entreprise va intervenir rapidement pour effectuer des mesures sur poussière contenue dans l'air.

Les agents seront en ASA s'il n'y a pas de possibilité de les loger ailleurs.

Par ailleurs le président a annoncé que les agents de l'édition seraient en équipe à compter du 01/09/2021

Lors du GT indemnitaire, il a été décidé une harmonisation des primes pour les 4 ateliers éditique. La nouvelle prime mise en place sera pour les cadres A, B, C qui travaillent sur les machines en station debout.

- Point sur le recrutement des contractuels

Il est prévu un recrutement de 60 contractuels pour l'ensemble du SSI. 11 recrutements à la DISI sud OUEST

Les contractuels sont recrutés à partir du 14/12/2020 et jusqu'au 31/08/2021. Il est aussi prévu un fonctionnaire détaché pour 3 ans soit jusqu'au 31/08/2023.

Beaucoup de candidats 90, opération lourde. Au final il y aura 4 contractuels recrutés pour 11 autorisations

- Formation professionnelle



Nous avons interpellé le président concernant la formation professionnelle des agents arrivés à la DISI au 1er septembre 2020. Nous avons fait remarquer que les nouveaux arrivants se retrouvaient parfois seuls au bureau, car tous les collègues plus anciens étaient en télétravail. Nous avons aussi déploré le fait que les formations de l'IGPDE à distance ne pouvaient se faire que sur les PC portables personnels des agents.

En effet les postes de Télé-travail ne peuvent pas être utilisés car il n'est pas possible d'installer des applications supplémentaires dessus. Cela pose réellement un problème car certains agents n'ont pas le matériel ou ne souhaitent pas utiliser leur PC personnel pour suivre les formations de l'IGPDE.

Le président a précisé que l'agent pouvait refuser le stage s'il n'était pas équipé du matériel nécessaire et que sa candidature serait conservée.

Fin du CHS spécial à 16 h 56